

**Comité consultatif permanent sur la LSTS**  
**Notes de la réunion n° 1**  
**27 avril 2023**

**Participants :**

Présidente – Michelle Mendes (StatCan)  
Angelica Liao-Moroz, directrice exécutive (Affaires mondiales Canada)  
Maj Daniel Denis, directeur adjoint intérimaire (Affaires mondiales Canada)  
Mathieu Benoit (Ressources naturelles Canada)  
Andrew Davidson (Agriculture et Agroalimentaire Canada)  
Joanne Gabrynowicz (Mississippi University, É.-U.)  
Sarah Gallagher (Université Western)  
Brian Gallant (Espace Canada)  
Alex Kaptein (Airbus Defense & Space, Allemagne)  
Eric Laliberté (Agence spatiale canadienne)  
Wade Larson (EarthDaily)  
Gordon Rigby (Macdonald Dettwiler and Associates)  
Brian Statham (ministère de la Défense nationale)  
Wesley Wark (Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale)

**Absente :**

Christine Tovee (Wyvern)

**Observateurs :**

Gordon Deecker (Affaires mondiales Canada,)  
Thomas Gillon (Affaires mondiales Canada,)

**Résumé :**

La présente réunion du Comité consultatif permanent est la première d'une série de réunions prévues. Cette première réunion est de nature introductive et permet de prendre connaissance des premiers points de vue des membres du Comité, qui aideront à orienter les discussions futures.

**Ordre du jour – 27 avril 2023**

1. Mot de bienvenue
2. Excusés/Affaires nouvelles/Approbation de l'ordre du jour
3. Présentations en table ronde
4. Administration
5. Sujet principal – recommandations du rapport sur l'examen indépendant de 2022
6. Futurs sujets potentiels
7. Affaires nouvelles
8. Table ronde
9. Ajournement

## 1. Mot de bienvenue

Commentaires de la présidente :

- La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres. Ce nouveau comité prolonge le travail du Comité consultatif d'examen spécial de la LSTS, avec l'objectif de fournir des conseils extérieurs à la Section de la réglementation spatiale d'Affaires mondiales Canada (AMC).
- Toutes les réunions se déroulent par vidéo afin de faciliter le travail et les échanges.

Commentaires de la directrice exécutive :

- La directrice exécutrice remercie la présidente Michelle Mendes d'avoir accepté ce rôle. Elle remercie également tous les membres de siéger au nouveau comité; elle fait ensuite le suivi des trois examens indépendants et des expériences positives du Comité spécial. Le comité soutiendra l'amélioration continue de l'administration réglementaire de l'industrie de la télédétection.
- Le Comité spécial a ouvert la voie à un certain nombre de réalisations, notamment trois circulaires sur les procédures à l'intention des clients (CPC), une meilleure appréciation des points de vue des deux parties (concedant et titulaire de licence) au cours de l'examen de la demande et une discussion ouverte sur les points de vue concernant les éléments de la *Loi* et de son règlement.

## 2. Excusés/Affaires nouvelles/Approbation de l'ordre du jour

- Christine Tovee, qui n'a pas pu assister à la réunion, présente ses excuses.
- Aucune affaire nouvelle n'est soulevée.
- Le Comité approuve l'ordre du jour.

## 3. Présentations en table ronde

Les membres du Comité soulignent leurs priorités les plus importantes en ce qui concerne la Loi :

- a. Poursuivre l'élaboration des guides et des circulaires sur les procédures de la LSTS à l'intention des clients (CPC).
- b. Accéder plus rapidement et plus facilement aux données de télédétection.
- c. Distribuer les renseignements à ceux qui en ont besoin; en assurer l'exactitude et la véracité.
- d. Science ouverte et données ouvertes connexes, en ce qui concerne les données spatiales de télédétection.
- e. Durabilité de l'orbite terrestre basse à l'ère des mégaconstellations et son incidence sur le ciel nocturne.
- f. Assurer l'égalité des chances à l'échelle internationale – les réglementations diffèrent d'un pays à l'autre.
- g. Accroître la capacité à tirer profit des données ouvertes – capacité commerciale, applications citoyennes.
- h. L'industrie canadienne a besoin d'assurer une égalité des chances par rapport à ses concurrents internationaux (par exemple, le modèle américain).
- i. L'industrie fait de gros investissements. Les données omniprésentes sont fortement réglementées au Canada.
- j. La technologie d'aujourd'hui a dépassé le cadre de la Loi – il faut la moderniser.

- k. Il est difficile d'envisager des occasions d'affaires, compte tenu des restrictions actuelles en matière de données.
- l. Il est nécessaire de maintenir la sécurité nationale tout en équilibrant les besoins de l'industrie et en minimisant les interruptions.

#### 4. Administration

- La tenue des réunions à 10 h (HNE) convient bien aux membres des fuseaux horaires du Pacifique et de l'Europe.
- Règle dite de *Chatham House* Cela dit, le Comité accepte de publier les noms des membres et des participants (invités et observateurs).
- La Section de la réglementation spatiale d'AMC agit à titre de secrétariat de ces réunions.
- Les remplaçants, représentant les membres absents, auront droit de parole.
- Les conférenciers ont convié à prendre la parole.

#### 5. Sujet principal – recommandations du rapport sur l'examen indépendant de 2022

L'AMC fait le point sur les activités menées à la suite du rapport sur l'examen indépendant, en citant deux extraits de la conclusion du rapport :

*« La LSTS procure aux instances gouvernementales de réglementation des outils efficaces pour exercer tout contrôle nécessaire sur les systèmes de télédétection spatiale utilisés par les exploitants canadiens dans le monde et les exploitants étrangers au Canada. » (Section 11.1)*

*« Le Ministère a fait de l'excellent travail pour administrer la LSTS. C'est une constatation qui est vraie malgré les complications et les contradictions avec lesquelles AMC doit composer dans l'application de dispositions qui sont de plus en plus désuètes et qui perdent, peut-on penser, de plus en plus de leur utilité sur le nouveau marché mondial d'une télédétection spatiale omniprésente et peu réglementée. » (Section 11.2)*

Sur les 11 recommandations du rapport : Cinq concernent le secteur spatial au Canada, et six concernent la LSTS, son règlement et la Section de la réglementation. L'AMC résume les mesures ci-dessous.

*Recommandation 1 : Réviser les objectifs stratégiques de la LSTS et adapter la pratique réglementaire*

- La création de ce comité consultatif permanent est une première étape profitable; des experts peuvent aider à façonner tout processus interministériel.

*Recommandation 2 : Continuer le travail en cours d'amélioration du processus de délivrance de licences en vertu de la LSTS*

- Les mesures récentes comprennent l'élaboration et la publication de la circulaire sur les procédures à l'intention des clients et d'un guide de demande de licence (mise à jour en cours) et d'un guide d'introduction au cadre de la LSTS à venir.

*Recommandation 3 : Établir un comité consultatif permanent sur la LSTS*

- Cette recommandation a été mise en application.

*Recommandation 6 : Modifier le Règlement sur les systèmes de télédétection spatiale*

- Le Comité spécial suggère de se concentrer sur les exemptions de catégorie et d'autres modifications, qui ont été examinées à l'interne; par exemple, définir un système comme sensible ou non sensible. À inclure dans la prochaine mise à jour du guide pour les demandes.

*Recommandation 10 : Modifier ou remplacer la LSTS*

- Cette recommandation a fait l'objet d'un examen interne. Selon le rapport sur l'examen indépendant de 2022, la *Loi* est efficace. La souplesse de la formulation dans la *Loi* et son *Règlement* continue de jouer un rôle crucial dans l'adaptabilité du processus réglementaire.
- Le gouvernement est en train de revoir la réglementation de la télédétection spatiale. Il est difficile de suivre cette recommandation unilatéralement à partir d'une approche pangouvernementale concernant la réglementation de la télédétection spatiale.

*Recommandation 4 : Apporter d'autres améliorations à l'administration de la LSTS par AMC*

- Le rapport de 2022 recommande d'obtenir des ressources appropriées afin de gérer l'augmentation de la charge de travail considérable. AMC poursuit ses mesures de dotation en personnel afin de pourvoir les postes vacants actuels et prévus d'agents des licences. Le point suivant n'a pas été mentionné lors de la réunion, mais il est en cours : création d'un nouveau poste de gestion qui remplace l'ancien poste de directeur adjoint et qui se concentrera exclusivement sur les questions réglementaires. Cette mesure contribuera à la stabilité et à l'expertise de la Section.

Commentaires des membres du comité :

- La modification ou le remplacement de la *Loi* est une recommandation à long terme. L'industrie de la télédétection spatiale a besoin de quelque chose maintenant. Une solution provisoire pourrait s'avérer nécessaire.
- Les discussions entre les entreprises et les gouvernements sont importantes
- La notion de demandes jugées sensibles par rapport à celles jugées non sensibles doit être examinée plus en détail.
- Il est important de comprendre les implications d'un tableau de contrôle de sensibilité. La sensibilité n'est pas définie dans la législation gouvernementale et doit donc être définie.

## 6. Futurs sujets potentiels

Le Comité est invité à examiner l'annexe A de l'ordre du jour de la réunion d'avril. AMC énumère une série de sujets potentiels à examiner. Le Comité souhaite approfondir les points suivants (sans ordre de priorité) :

- La place de la *Loi* dans la législation internationale et canadienne. Coordination des terminologies, des définitions et des restrictions ou seuils avec les homologues réglementaires.
- Tableau de contrôle de sensibilité des données et de l'équipement de télédétection.
- Détermination d'un seuil pour les données ouvertes (résolution, latence) dans le cadre des données ouvertes (pourrait concerner les données sensibles et non sensibles).
- Réglementation des petits satellites en général et de leur plan de désorbitation, en particulier en ce qui concerne les obligations internationales du Canada.

## **7. Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

## **8. Table ronde**

Aucune table ronde n'a été organisée en raison des contraintes de temps.

## **9. Ajournement**

On convient de se réunir avant les vacances d'été; la prochaine réunion se tiendra en juin. AMC proposera des dates potentielles.

La réunion est ajournée.